

RÉSOLUTION 16-CSCM-15

CONSIDÉRANT que Mine Canadian Malartic a présenté au Comité de suivi Canadian Malartic un projet de *Guide de transmission des documents*;

CONSIDÉRANT que ce projet de *Guide de transmission des documents* a été modifié suite aux commentaires du Comité de suivi Canadian Malartic;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un mode de fonctionnement qui favorise l'échange d'informations;

IL EST PROPOSÉ par Mariette Brassard que le Comité de suivi Canadian Malartic ADOPTE le *Guide de transmission des documents* et respecte les règles qu'il contient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie conforme :

Le 16 septembre 2015



Robert Paquin, Président